



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

**Séance extraordinaire** tenue le 28 mars 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

La séance est ouverte à 19h05.

Sont présents :

M. Denis Laprise,  
M. Eric Talbot,  
M. Styves Laprise,  
M. Jean-Claude Giroux,

Est absent : M. Steeve Raby

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2024-03-30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h05.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2024-03-31 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour entente pour opérateur eau potable et eaux usées.
4. Résolution – Carnet de santé – Demande au CPRQ - Héritage



5. Résolution – Programme PAVL – PPA-CE et PPA-ES.

6. Varia

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **3- RÉOLUTION POUR ENTENTE INTERMUNICIPALE**

#### **2024-03-32 - RÉOLUTION POUR ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES.**

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud souhaite s'associer avec les municipalités de Ste-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire et St-Paul-de-Montminy pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées;

Attendu que cette entente permettra de partager le temps et le coût de l'opérateur en eau potable et eaux usées en fonction des besoins de chacune des municipalités tout en confirmant une utilisation minimum de temps alloué à l'opérateur pour chaque municipalité partie de l'entente;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

Que les membres du conseil municipal donne mandat au directeur général de la municipalité de Ste-Euphémie de préparer une ébauche d'entente afin que celle-ci serve de base aux discussions avec les autres municipalités;

Que cette ébauche d'entente prévoit des clauses touchant la gestion des situations d'urgence touchant la gestion de l'eau potable et des eaux usées sur une base propre à chaque municipalité, faisant partie de l'entente;

Que cette ébauche propose un montant (fixe ou en pourcentage) pour la gestion et l'administration de l'employé qui sera effectué par la municipalité de Ste-Euphémie;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **4- RÉOLUTION – CARNET DE SANTÉ – DEMANDE AU CPRQ – SALLE HÉRITAGE**

#### **2024-03-33 – PRODUCTION DU CARNET DE SANTÉ POUR LA SALLE L'HÉRITAGE (ANCIENNE ÉGLISE)**

Considérant que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a acquis l'église en 2015 et qu'elle souhaite faire évaluer l'état du bâtiment afin d'intégrer ces éléments au projet d'aménagement d'une salle multifonctionnelle ;

Considérant que La Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud souhaite déposer une demande d'aide financière dans [e cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, Volet 1 du Conseil du patrimoine religieux du Québec.



Considérant que la participation à ce programme permettra de conserver des sommes du programme FRR volet 2 pour d'autres besoins;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

Que ta Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud autorise le dépôt d'une demande au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, Volet 1 du Conseil du patrimoine religieux du Québec et s'engage à réaliser le projet tel que présenté au programme.

Que ta Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud mandate comme représentant, M. Yves Bernard, directeur général de [a municipalité, pour déposer et signer tous tes documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **2024-03-34 – RÉOLUTION CONCERNANT LE CHOIX DE L'ENTREPRENEUR POUR LA PRODUCTION DU CARNET DE SANTÉ – SALLE HÉRITAGE.**

Attendu que les membres du conseil de la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ont adopté une résolution pour la production d'un carnet de santé pour l'ancienne église;

Attendu que qu'une demande d'aide financière a été soumise au FRR volet 2 et par la suite au volet 1 du conseil du patrimoine religieux du Québec;

Attendu que trois (3) bureaux d'architectes ont soumis leur intérêt pour effectuer ce carnet de santé soit : Moreau Architecte (Saint-Georges), Marie-Josée Deschênes (St-Henri-de-Lévis) et l'Agence spatiale (Québec);

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise et résolu d'accepter la proposition de l'Agence Spatiale (Québec) pour procéder à la production du carnet de santé de l'Héritage. De plus, les membres du conseil autorisent un représentant de la direction générale de la municipalité à signer tout document officialisant cette entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **2024-03-35 - RÉOLUTION POUR DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER EN REGARD DU PAVL-CE ET ES – 2024**

Attendu que les routes municipales nécessitent de l'entretien régulier et des réparations annuelles;

Attendu que le PAVL, Projet volet particulier d'amélioration (PPA) ES ou CE, permet de demander des sommes ponctuelles pour ce type de travaux;

Attendu qu'une section de la route Sirois sud nécessite des besoins importants en particulier au niveau de changement d'un ponceau et de son pourtour (gravelle, creusage etc);

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot; et résolu de demander un montant de 30 000 \$ au programme PAVL PPA-CE pour les travaux à effectuer sur la route Sirois Sud.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



## 6- VARIA

Aucun point n'est soulevé sous cet item.

## 7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période de questions.

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 2024-03-36 : RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Eric Talbot, et résolu de demander à M. le Maire de lever la séance.

La séance est levée à 20h05.



Gilles Giroux, Maire

\*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion extraordinaire tenue le 28 mars 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance régulière du conseil tenue le 6 mai 2024.